

DÉPARTEMENT DE L'EURE - ARRONDISSEMENT DE BERNAY

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil dix-sept, le trois février à 9 heures 30, les représentants de l'Intercom de Bernay Terres de Normandie se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont le Roger sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, conformément aux articles L.5211-1, L.5211-6 et L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Date de convocation : le vendredi 27 janvier 2017.

Nombre de délégués en exercice : **128**

Nombre de présents : 106

Nombre de Pouvoirs : 16

Nombre de Votants : **122**

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Titulaires :

Mme DROUIN Colette, Mme MABIRE Dominique, M. FEDERICI Michel, Mme HESSE Francine, M. LE ROUX Jean-Pierre, M. MATHIERE Philippe, Mme LECONTE Anne-Marie, M. FINET Pascal, M. BIBET Pierre, Mme BLOTTIERE Julie, M. DIDTSCH Pascal, M. SOURDON André, Mme TURPIN Annie, Mme VAGNER Marie-Lyne, Mme VANDERHOEVEN Sandrine, Mme LECLERC Marie-Françoise, M. LELOUP Gérard, M. BEAUFILS Lionel, Mme JOIN LAMBERT Marie-Christine, M. BEURIOT Valéry, Mme BINET Brigitte, M. CHOLEZ Manuel, Mme LEROUVILLOIS Janine, M. MADELAINE Pascal, M. MORENO José, M. PORTAIS Alain, M. BONNEVILLE Roger, M. SCRIBOT Frédéric, Mme ROCFORT Françoise, M. CHAUVIN Pierre, M. LAIGNEL Pascal, Mme CARISSAN Béatrice, M. PRIVÉ Bruno, M. LECOQ Didier, M. DAVID Jean-Luc, M. VAN DEN DRIESSCHE André, M. CROMBEZ Guillaume, M. DANIEL Jean-Claude, M. ROEHM Sébastien, M. CIVEL Dominique, M. VANNIER Alain, M. DUTHILLEUL Jean, M. SAMPSON Jean, M. BAISSÉ Christian, M. LESEUR Michel, M. AUGER Michel, M. THIBAUT-BELET Patrick, Mme CANU Françoise, M. JEHANNE Eric, M. ADELIN Jean-Michel, M. BOISSIERE Bernard, M. BORDEAU Jean-Pierre, M. CAPPELLE Hubert, M. DORGERE François, Mme DRAPPIER Michèle, M. GIBOURDEL Jean-Pierre, M. KIFFER Daniel, M. MADELON Jean-Louis, M. MONTIER Jean-Noël, M. PERDRIEL Daniel, Mme PETIT Danièle, M. PREVOST Jean-Jacques, Mme VAN DEN DRIESSCHE Agnès, M. MALCAVA Didier, M. GROULT Jean-Louis, M. AGASSE Francis, M. ANTHIERENS André, M. BARON Marc, M. GOBRON François, M. LEBOURGEOIS Alain, M. WEBER Claude, M. FORCHER Bernard, Mme DECLERCQ Florence, M. BELLIES Albert, Mme POTTIER Lydie, M. VILA Jean-Louis, M. ANNEST Patrick, M. JUIN Jean-Bernard, M. ROUSSELIN Jean-Claude, M. PREVOST Lionel, Mme VATINEL Martine, Mme NADAUD Nadia, M. GRAVELLE Nicolas, M. CHALONY Gilbert, Mme RODRIGUE Colette, M. LE BAILLIF Jacques, M. MILBERGUE Joël, M. PIQUENOT Olivier, M. RUEL Yves, M. MALARGÉ Pierre, M. FILET Gérard, M. MEZIERE Georges, Mme EPINETTE Jocelyne, Mme LEROUGE Valérie, M. DUVAL Yves, M. LHOMME Patrick.

Suppléants :

M. JOUEN Guy, M. LOQUET Christian, Mme DEPPE Chantal, Mme BELLANGER Martine, M. BONNEVILLE Jean-Noël, Mme DESRATS Dominique, M. DELAROCHE Serge, M. TARDIF Yvon, M. DELEU Philippe, M. BAUDUIN Pierre

Absents excusés avec pouvoir :

Mme ANGOT Josiane ayant donné pouvoir à M. VILA Jean-Louis, M. BONAMY Jean-Hugues ayant donné pouvoir à M. BIBET Pierre, Mme CARMIGNAC Julie ayant donné pouvoir à M. PRIVÉ Bruno, M. FROIDMONT Pascal ayant donné pouvoir à Mme BLOTTIERE Julie, Mme LEMOINE Béatrice ayant donné pouvoir à Mme VANDERHOEVEN Sandrine, M. SANDIN Christopher ayant donné pouvoir à M. SOURDON André, Mme VARANGLE Ingrid ayant donné pouvoir à M. PREVOST Lionel, M. WIRTON Philippe ayant donné pouvoir à Mme TURPIN Annie, M. GROULT Daniel ayant donné pouvoir à M. MONTIER Jean-Noël, M. CAVELIER Sébastien ayant donné pouvoir à Mme JOIN-LAMBERT Marie-Christine, M. DELAMARE Frédéric ayant donné pouvoir à Mme VATINEL Martine, M. BOUGET Daniel ayant donné pouvoir à M. MALCAVA Didier, Mme AUGUSTIN Jeanine ayant donné pouvoir à M. DUVAL Yves, M. MALHERBE Yannick ayant donné pouvoir à M. LESEUR Michel, Mme GUITTON Sylvie ayant donné pouvoir à M. LEROUX Jean-Pierre, M. DESCAMPS Alain ayant donné pouvoir à M. MEZIERE Georges

Absents excusés :

M. DESHAYES Claude représenté par M. JOUEN Guy, M. DESHAYES Edmond représenté par M. LOQUET Christian, M. GIFFARD Franck représenté par Mme DEPPE Chantal, M. HAUTECHAUD Patrick, M. DESCAMPS Joël représenté par Mme BELLANGER Martine, M. BOULLIER Philippe représenté par M. BONNEVILLE Jean-Noël, M. VOISIN Jean-Baptiste représenté par Mme DESRATS Dominique, M. VAMPA Marc, M. HEUTTE Yvon représenté par M. DELAROCHE Serge, M. SZALKOWSKI Denis représenté par M. TARDIF Yvon, M. HENON Jérôme, Mme MARESCAL Josiane représenté par M. DELEU Philippe, M. DELAMARE Roger représenté par M. BAUDUIN Pierre

Absents :

M. BETOURNE Dominique, M. DAVION Olivier, M. MECHOUD Alain,

Objet : Création emplois fonctionnels

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et portant abaissements des seuils de création des emplois fonctionnels de direction (art. 37),

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié, relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux,

Vu les décrets n° 87-1101 et n° 87-1102 du 30 décembre 1987 modifiés, portant respectivement dispositions statutaires particulières et échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des communes et des établissements publics locaux assimilés,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement,

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction,

Vu le décret n°2000-954 du 22 septembre 2000 relatif aux règles d'assimilation des établissements publics locaux aux collectivités territoriales pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux,

Considérant que les emplois de direction ou emplois fonctionnels ne peuvent être créés qu'en respectant les seuils démographiques,

Considérant que le seuil de création des emplois de direction ou emplois fonctionnels dans les établissements publics est fixé à 10.000 habitants,

Considérant que les emplois de direction ou emplois fonctionnels sont des emplois permanents créés par l'assemblée délibérante de l'établissement public,

Le Président propose au Conseil Communautaire :

- de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services (à temps complet) d'un EPCI de plus de 10 000 habitants,

- de créer 3 emplois fonctionnels de Directeur Général Adjoint (à temps complet) d'un EPCI de plus de 10 000 habitants,

- de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Techniques (à temps complet) d'un EPCI de plus de 10 000 habitants,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **décide** de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services (à temps complet) d'un EPCI de plus de 10 000 habitants,
- **décide** de créer 3 emplois fonctionnels de Directeur Général Adjoint (à temps complet) d'un EPCI de plus de 10 000 habitants,
- **décide** de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Techniques (à temps complet) d'un EPCI de plus de 10 000 habitants,

PRÉFECTURE DE L'EURE

15 FEV. 2017

ARRIVÉE

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



~~DÉLIBÉRATION OU ARRÊTÉ~~
RENDU EXECUTOIRE PAR PUBLICATION
~~OU NOTIFICATION A COMPTER DU~~ 16.2.17
"LE PRESIDENT"



Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
122	100	13	9